

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 167

présenté par

M. Mariton, M. Decool, M. Copé, Mme Tabarot et M. Gorges

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés UMP ont eu gain de cause, via le sénat, sur la règle subsidiaire de transmission du nom patronymique en cas de filiation biologique.

Ils n'en restent pas moins opposés à l'adoption pour les couples de personnes de même sexe.

Cet article est l'occasion de le rappeler.